

ministre a-t-il examiné la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, en ce qui concerne la garantie donnée aux vétérans, notamment la préférence accordée aux amputés de guerre sur les autres Canadiens, en matière d'emploi dans la Fonction publique du Canada?

L'hon. M. Drury: Je tiens à signaler que les employés en cause n'ont pas été congédiés de la Fonction publique mais simplement avisés qu'ils n'occuperaient plus leur emploi actuel.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Drury: Le très honorable représentant ferait mieux d'écouter tout simplement mon explication.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'explication, c'est que...

L'hon. M. Drury: Les employés en cause ont été avisés qu'ils n'occuperaient plus leur emploi actuel. Les priorités dont ils jouissent à titre de fonctionnaires de l'État et qui leur donnent droit à un traitement de préférence en matière d'emploi seront appliquées à leur reclassement ailleurs, dans la Fonction publique.

M. Woolliams: Je voudrais poser une seule autre question supplémentaire car il s'agit d'une chose importante. Je prie le ministre de vérifier à nouveau si M. Kent et M. Weir de Calgary ont été congédiés de leur emploi, de même que d'autres amputés au Canada. Le ministre est un soldat et il devrait être plus avisé.

Une voix: Il est un quoi?

M. David Lewis (York-Sud): Le président du Conseil du Trésor ayant répondu, entre autres, le mérite constituerait le critère principal, avant les considérations d'ordre humanitaire, j'attache beaucoup d'importance à ma question. Le ministre pourrait-il nous dire quel est le pourcentage de points attribués à l'un et à l'autre critère dans les mesures actuellement prises à l'égard des employés du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES POSTES

LA NOMINATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE À LA PRODUCTIVITÉ

M. Stan Schumacher (Palliser): Ma question s'adresse au ministre des Postes et des Communications. Elle a trait à la récente augmentation de son personnel à la suite de la nomination d'un haut fonctionnaire à la productivité chargé, si je ne me trompe, de

réduire l'inflation dans son ministère. Le ministre peut-il nous dire s'il entre dans les attributions de ce nouveau fonctionnaire de réaliser une déflation des tarifs postaux élevés qui paralysent en ce moment la presse sans but lucratif?

LA DÉFENSE NATIONALE

LE STATUT DES UNITÉS DE RÉSERVE

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): J'aimerais demander au ministre de la Défense nationale s'il a l'intention de faire une déclaration avant le congé de Noël sur les nouveaux effectifs des forces de réserve canadiennes?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. Je prévois pouvoir faire une déclaration, ou du moins déposer un rapport bien documenté à la Chambre. Une déclaration prendrait 20 minutes.

Une voix: La question en vaut la peine.

L'hon. M. Cadieux: J'espère pouvoir la faire vendredi matin suivant la méthode qui me semblera préférable.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED AUX BASES AMÉRICAINES À TERRE-NEUVE

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question connexe? Le ministre de la Défense nationale est-il maintenant en mesure de répondre à une question qui a été posée hier à son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à propos de mises à pied de civils aux bases américaines de défense au Canada?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, de fait, j'ai ici une réponse préparée. Il semble y avoir eu méprise sur les données. Voici la réponse. Nos instances auprès des autorités américaines ont réussi sur quelques points mais non pas sur tous. Par exemple, nous n'avons pu, hélas, obtenir une prolongation des préavis de congédiement, mais nous avons réussi à persuader les autorités américaines qu'elles doivent appliquer leurs décisions de façon à réduire au minimum l'épreuve des intéressés—notamment, de ceux qui habitent des maisons de la base. En outre, à la suite de nos instances, les autorités américaines ont bien voulu régler le moment et la portée de la décision de manière à seconder les efforts que font les ministères du Canada pour aider les victimes.